

*Date de la convocation : 15 septembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABE, Marc DUFAU, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Fernand MARTIN, Monique MOULAT, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Gérard DUCOS (a suppléé Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Jean-Michel DESSÉRÉ (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONNIERE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean LACOSTE (a suppléé Christelle BONNEMASON-CARRERE), Régis LAURAND (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléée Philippe LALANNE), Philippe FAURE (a suppléé Jean-Marc DENAX).

Etait représenté :

Thierry CARRERE a donné pouvoir à Mohamed AMARA.

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPE, Henri BELLEGARDE, Marie-Pierre CABANNE, Serge CASTAIGNAU, Jean-Yves COURREGES, Bernard DUPONT, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVE, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUHEYTO, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient absents :

Katty BROGNOLI, Emmanuel HANON, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Valérie RAMEAU.

N°1 - JOURNEES HYDROGENE DANS LES TERRITOIRES
Bilan moral et financier de la 10^{ème} édition

Rapporteur : Patrice LAURENT

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 3 mars 2023, le Conseil du Pays de Béarn a approuvé l'accueil de la 10^{ème} édition des Journées Hydrogène dans les Territoires.

Réunissant l'ensemble des acteurs de la filière hydrogène, cet évènement annuel, d'envergure nationale, permet au territoire d'accueil de recevoir la communauté française et de promouvoir la filière localement. Cet évènement favorise la prise de parole de tous les territoires, les débats et échanges, la promotion des projets locaux ou nationaux tout en travaillant sur la cohérence des stratégies locales et nationales et les actions à entreprendre.

Dans le cadre de la démarche Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes et en partenariat avec France Hydrogène et les Régions de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, la 10^{ème} édition de ces journées a été organisée par le Pays de Béarn les 13, 14 et 15 juin 2023 à Pau, Lacq et Tarbes.

La manifestation a connu un succès certain, tant par la qualité de sa programmation que par le nombre de participants (plus de 800 personnes).

Il est apparu opportun d'en dresser un **bilan moral et financier**, soumis ici en annexe.

Le plan de financement définitif fait apparaître un montant global d'opération de **388 140 €**.

Les **dépenses** affectées à l'évènement s'articulent essentiellement autour de prestations externes organisationnelles, la location du Palais Beaumont et les frais de restauration demeurant les postes les plus significatifs.

Un accompagnement a été sollicité auprès de l'agence Avant-Scène, à laquelle la gestion financière de ces Journées a été confiée, notamment via la création d'une plateforme d'inscription dédiée. La grille tarifaire, définie en comité de pilotage et destinée aux sponsors, exposants et congressistes, est annexée à la présente délibération.

En termes d'ingénierie de projet, ce sont les équipes du Pays de Béarn et du GIP Chemparc (porteur de la démarche Territoire d'industrie depuis le 1^{er} mars 2023) qui ont eu pour mission d'organiser l'édition 2023 des Journées. Les temps de travail affectés se sont respectivement répartis comme suit : 35 % pour le Pays de Béarn et 65 % pour le GIP.

Les **recettes** liées à la manifestation ont été composées de 27 % issus de subventions, de 31 % issus de partenariats (sponsors), de 19 % de issus des stands (exposants) et enfin de 23 % issus de la billetterie (congressistes).

La coordination financière de l'évènement par l'agence Avant-Scène a permis la collecte de l'ensemble des recettes, hors subventions perçues directement par le Pays de Béarn. Une convention de partenariat a été signée à cet effet. Un avenant à cette convention est soumis à l'assemblée afin de préciser le cadre dans lequel est autorisé le recours à ce tiers, par le biais d'une convention de mandat, en vue de lui confier l'encaissement des recettes. L'assemblée est informée que le comptable public donne acte de cette régularisation par avenant.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1 - Approuver le bilan moral et financier de la 10^{ème} édition des Journées Hydrogène dans les territoires, organisées à Pau les 13, 14 et 15 juin 2023 ;**
- 2 - Autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes, sur présentation des états récapitulatifs de dépenses acquittées dans le cadre de la manifestation, auprès des Régions de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, de l'ADEME, d'AD'OCC, et des intercommunalités concernées ;**
- 3 - Autoriser Monsieur le Président à signer la convention permettant d'acter l'intervention du GIP Chemparc et de France Hydrogène dans le cadre de l'organisation de ces Journées et de solliciter la subvention prévue auprès de France Hydrogène ;**
- 4 - Autoriser Monsieur le Président à rétrocéder au GIP Chemparc la part relative à la valorisation du temps de travail de ses deux agents, pour un montant de 51 024,90 € ;**
- 5 - Approuver l'avenant à la convention de partenariat avec Avant-Scène, précisant le cadre d'intervention de ce tiers dans la collecte des recettes de la manifestation et autoriser Monsieur le Président à le signer ;**
- 6 - Autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès d'Avant-Scène la rétrocession des recettes issues des partenariats, stands et billetterie, dans le cadre de la convention financière et de l'avenant signés à cet effet, pour un montant total de 283 140 € ;**
- 7 - Autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès d'Avant-Scène les documents de facturation nécessaires à la justification des recettes encaissées pour l'évènement ;**
- 8 - Les crédits correspondants seront prévus au BP 2023.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

Plan de financement de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Postes	Coût	Postes	Coût
Espaces / restauration / traducteurs / régie / hôtesse / sécurité - PALAIS BEAUMONT	204 448,18 €	ADEME	20 000,00 €
Animation - AGENCE LIBRE	8 940,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	25 000,00 €
Tickets Visite station Fébus - IDELIS	120,00 €	Région Occitanie et AD'OCC	25 000,00 €
Stand organisateur / Vitrophanie / Exposition 10ème édition AVANT SCENE	12 706,39 €	CA Pau Béarn Pyrénées	15 000,00 €
Goodies - SAF	9 822,72 €	CA Tarbes Lourdes Pyrénées	5 000,00 €
Parution - USINE NOUVELLE	6 612,00 €	CC Lacq Orthez	5 000,00 €
Gestion évènement - AVANT SCENE	59 451,60 €	France Hydrogène	10 000,00 €
Chant – CIUTAT	600,00 €	Sponsors	283 140,00 €
Visites nocturnes – OT	630,00 €	Stands exposants	
Paniers repas - Visites techniques - JARDINS & SAVEURS	1 980,00 €	Badges supplémentaires	
Location d'autocars - Visites techniques - OT	1 040,00 €	Entrées congressistes	
Dotation complémentaire ADEME - AVANT SCENE	523,20 €		
Défraiements intervenants	988,20 €		
Partenariat - La République des Pyrénées	576,00 €		
Cap Interactif	516,00 €		
Roll Up - ALPHY CREATION	198,00 €		
Accueil salon Hyvolution – HORETO	487,87 €		
Ingénierie dédiée au projet GIP CHEMPARC (65 %)	51 024,90 €		
Ingénierie dédiée au projet PAYS DE BEARN (35 %)	27 474,94 €		
TOTAL	388 140,00 €		388 140,00 €

Ce plan de financement est arrêté au 22 septembre 2023. A cette date, les frais de gestion du compte bancaire créé spécifiquement pour l'évènement par Avant-Scène s'élèvent à 2 631,60 €, intégrés dans le budget ci-dessus. Ils pourront évoluer à la marge selon les ultimes écritures enregistrées à la clôture définitive du compte.

Une dépense complémentaire doit être mentionnée. Supportée intégralement par le GIP Chemparc, elle concerne une prestation de captation vidéo pour un montant de 1 686 € et n'apparaît par conséquent pas dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé que ces éléments financiers ont recueilli la validation du Comité de Pilotage, réuni le 8 septembre 2023 en vue de la préparation du bilan de la manifestation.